



## Virement de salaire de mon mari sur mon compte bancaire

Par **dubuisson laurence**, le **08/09/2017** à **10:34**

bonjour

pour avoir plus de facilité de paiement après avoir déposé un dossier de surendettement, mon mari a fait virer son salaire sur mon compte personnel, hors il s'avère que c'est interdit, ce que je ne savais pas

Le directeur de ma banque, me refusera le prochain virement. On va créer un compte joint donc un nouveau rib, seulement le soucis est que j'ai peur qu'il n'y ait pas assez de temps entre le moment où je pourrais donner le rib à l'entreprise de mon mari, et que celle-ci fasse le virement sur ce nouveau compte.

pouvez-vous m'aider? me conseiller?

et le directeur a-t-il le droit de refuser ce virement?

Par **youris**, le **08/09/2017** à **13:30**

bonjour,

si vous êtes mariés sous le régime légal de la communauté, le salaire de votre mari déposé sur votre compte personnel, appartient à la communauté car dans ce régime les gains et salaires sont des biens communs.

je ne peux pas vous répondre sur le refus de la banque de recevoir sur un compte à votre nom le salaire de votre mari.

salutations